

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
25 octobre 2021

Présents: ~~Mme TARGNION, Bourgmestre;~~
M. LOFFET, Bourgmestre f.f.;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mme et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, ~~LOFFET~~, BREUWER, LUKOKI, Echevins et Echevine;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., AYDIN, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, ~~COTRENA~~ ~~COTRENA~~, SMEETS, JORIS, ~~MAGIS~~, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICHS, ~~MESTREZ~~, STINI, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 23.- AFFAIRES ECONOMIQUES - Festival d'automne - Musée du Chocolat - Convention de collaboration - Adoption.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures;

Attendu que la Ville s'engage à soutenir toute initiative qui permet de promouvoir les commerçants et créateurs locaux;

Attendu que la Ville s'engage à collaborer à la mise en place de projets qui répondent aux objectifs et missions du service, tels que, entre autres, la mise en valeur d'artistes et créateurs locaux, la mise en valeur des commerçants, l'animation commerciale et la redynamisation du centre-ville;

Attendu que le Musée du Chocolat (Chocolat belge, passion et patrimoine A.S.B.L) va, dans le cadre de ses activités ponctuelles, organiser, sur le parking de l'Hôtel Verviers, un festival d'automne, festival durant lequel sont prévues diverses animations telles que stands de commerçants et créateurs locaux, balade contée, sculpture de potirons, ...

Attendu que le Service des Affaires Economiques de la Ville de Verviers souhaite, dans le cadre de ses objectifs et missions précités, collaborer à l'organisation et la mise en place de cet événement;

Attendu qu'il importe que cette collaboration soit régie par une convention à intervenir entre la Ville de Verviers d'une part et le Musée du Chocolat (Chocolat belge, passion et patrimoine A.S.B.L) d'autre part;

Vu la proposition de convention de collaboration proposée par la Ville en date du 20 septembre 2021 et approuvée par l'A.S.B.L. "Comptoir des Ressources Créatives" ce même jour;

Attendu que la Ville donne, au travers de la convention, missions au cosignataire de ladite convention de communiquer sur le festival d'automne et d'acquérir le matériel et la décoration nécessaires à l'organisation de celui-ci;

Attendu que, dans le cadre de cette convention, la Ville prendra en charge les postes "Communication" et "Achat de matériel et décorations" du festival d'automne, soit 750,00 € à charge de l'allocation "520/123-48 Organisation de manifestations diverses";

Vu la décision du Collège communal du 23 septembre 2021;

Vu l'avis émis par la Section de Mme OZER, Echevine, en sa séance du 19 octobre 2021;

Par 30 voix et 2 abstentions,

ADOPTE

la convention de collaboration relative à l'organisation du festival d'automne entre d'une part la Ville de Verviers représentée par sa Directrice générale f.f., Mme Muriel KNUBBEN et Mme Cécile OZER, Echevine des Affaires économiques et d'autre part, Le Musée du Chocolat (Chocolat belge, passion et patrimoine A.S.B.L.), représentée par M. Jean-Philippe DARCIS et Mme Christelle BRIEN (voir annexe).

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre f.f.,

M. KNUBBEN

A. LOFFET



Convention de collaboration

Festival d'automne

Entre : La Ville de Verviers
Place du Marché 55
4800 VERVIERS

Représentée par Madame Muriel KNUBBEN, Directrice générale f.f. et
Madame Cécile OZER, Echevine des Affaires économiques,

Personne de contact: Madame Maité WOLFS, Attachée spécifique, Responsable du
service (087/327.547 – affaireseconomiques@verviers.be)

Et : Le Musée du Chocolat - Chocolat belge, passion et patrimoine A.S.B.L.
Esplanade de la Grâce 1
4800 VERVIERS

Représentée par Monsieur Jean-Philippe DARCIS et Madame Christelle BRIEN

EST EXPOSE CE QUI SUI

Dans le cadre de ses activités ponctuelles, le Musée du Chocolat organise, le 31 octobre prochain, sur le parking de l'Hôtel Verviers, un festival d'automne, festival durant lequel seront prévues diverses animations telles que stands de commerçants et créateurs locaux, balade contée, sculpture de potirons, ...

EST CONVENU CE QUI SUI

Article 1

La Ville s'engage à soutenir toute initiative qui permet de promouvoir les commerçants verviétois et la création locale.

Elle s'engage également à collaborer à la mise en place de projets qui répondent aux objectifs du service, tels que, entre autres, la mise en valeur des commerçants et artistes locaux, l'animation commerciale et la redynamisation du centre-ville.

Article 2

La cosignataire communiquera sur le festival d'automne et acquerra le matériel et la décoration nécessaires à l'organisation de celui-ci.

Article 3

Dans le cadre de cette collaboration, la Ville participera à hauteur de 750 €.
Elle prendra en charge le poste « Communication » ainsi qu'une partie du matériel et de la décoration du Festival d'automne.

Le Musée du Chocolat - Chocolat belge, passion et patrimoine A.S.B.L. adressera sa facture à :
Ville de Verviers
Service des Affaires économiques
Place du Marché 55
4800 VERVIERS

Article 4

Cette convention peut être modifiée uniquement avec l'accord écrit des deux parties. En cas de contestation, les parties conviennent que tous les litiges seront de la compétence exclusive des Cours et tribunaux de Verviers.

Fait à Verviers en date du xx octobre 2021 en deux exemplaires, dont chaque partie déclare avoir reçu un exemplaire.

	Pour la Ville de Verviers,	
Par ordonnance :		Pour la Bourgmestre :
La Directrice générale f.f.,		L'Echevine déléguée,

Muriel KNUBBEN

Cécile OZER

Pour le Musée du Chocolat, Chocolat belge, passion et patrimoine A.S.B.L.

Jean-Philippe DARCIS

Christelle BRIEN